



1. Examen du budget supplémentaire.
2. Création d'un poste d'agent d'entretien des espaces verts dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences (PEC).
3. Proposition d'animation dans le cadre du PCAET (Acclimaterra).
4. Trame verte et bleue : avis de principe pour la réponse à un AMI de la Région.
5. Information au Bureau concernant le marché suivant (procédure adaptée).
6. Information au Bureau concernant la vente aux enchères de biens.

1. EXAMEN DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Le projet du budget supplémentaire est présenté au bureau qui émet un avis favorable.

2. CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC)

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

Le bureau émet un avis favorable à la création d'un emploi d'agent d'entretien des espaces verts dans le cadre du parcours emploi compétences.

3. PROPOSITION D'ANIMATION DANS LE CADRE DU PCAET (ACCLIMATERRA)

Pour 2019 :

Faisant suite aux bons échos et retours de la tournée régionale du train du Climat, l'organisation d'une tournée de rencontres dans 12 villes est proposée :

- Un Appel à Manifestation d'Intérêt a été lancée auquel la CCLO a répondu.
- Accord positif pour une date en octobre 2019 (S40 ou S41).

Propositions d'interventions :

- avec le secteur industriel sur les énergies (le matin),
- auprès du lycée agricole d'Orthez (l'après-midi),
 - Public : scolaire et agriculteurs,
 - Demi-journée.
- auprès du Grand Public à Mourenx sur la mobilité (vers 18h).

Le bureau émet un avis favorable aux propositions qui lui sont soumises.

4. TRAME VERTE ET BLEUE : AVIS DE PRINCIPE POUR LA REPONSE A UN AMI DE LA REGION

Cadre législatif

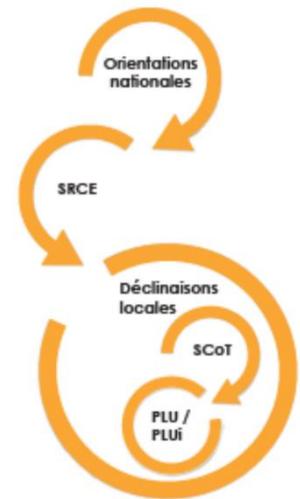
Lutter contre la dégradation et la disparition des milieux naturels :

- Mise en place par la loi Grenelle I (2007),
- Mise en œuvre par les régions → loi Grenelle II (2009).

Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)

Le SRCE est défini par l'article L371.3 du code de l'environnement et établit la Trame verte et bleue à l'échelle régionale. Ce document est en cours d'élaboration par la Région Nouvelle Aquitaine.

Les TVB sont désormais prises en compte à l'échelle locale au travers des PLU(i) mais c'est un outil transversal (urbanisme, tourisme, biodiversité, etc.).



Objectifs de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

- Construire et animer un « projet local de territoire Vert et Bleu »,
- Avoir une démarche projet,
- Elaborer et construire un plan d'actions,
- Avoir une animation locale et une ingénierie technique,
- Monter en compétence en interne.

Le Bureau émet un avis favorable à la réponse à l'AMI trame verte et bleue pour l'élaboration de la stratégie et du plan d'actions.

5. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT LE MARCHÉ SUIVANT (PROCEDURE ADAPTEE) :

Le bureau prend acte de l'attribution du marché relatif à la borne d'écoute audio de contenu libre : contrat d'accès aux ressources numériques et maintenance de l'équipement pour 3 ans.

6. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT LA VENTE AUX ENCHERES DE BIENS :

Le bureau prend acte de la vente aux enchères d'un lot de 2 candélabres en fonte dont la valeur finale est inférieure à 4 600 € : mise à prix : 50 € - Résultat enchères : 315 €.